



CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

FR

Annexe

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2019 en faveur d'Haïti
– partie II – à financer sur le 11ème Fonds européen de développement

Document d'action concernant "Urbayiti: gouvernance urbaine et villes résilientes, avenant pour travaux"

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Urbayiti: Gouvernance urbaine et villes résilientes Numéro CRIS: 38982 / AV2 financé par le Fonds européen de développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République d'Haïti L'action sera menée à l'endroit suivant: Villes de Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes.	
3. Document de programmation	11ème Fonds européen de développement - Programme Indicatif National (2014-2020) de coopération entre l'Union Européenne et Haïti	
4. Objectif de développement durable	Objectif ODD principal – 11 / Objectifs ODD secondaires – 8, 10 et 13	
5. Secteur d'intervention/domaine thématique	Secteur 3 : Développement urbain et infrastructures – Développement urbain	Aide Publique au Développement : OUI
6. Montants concernés	Coût total estimé: 16 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED : 16 000 000 EUR	
7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe avec contrats de service Gestion indirecte avec le Gouvernement de la République d'Haïti	
8 a) Code(s) CAD	43030 "Développement et gestion urbaine"	
b) Principal canal de distribution	Institutions du secteur public du pays bénéficiaire 1200 ¹	

¹ <http://www.oecd.org/dac/stats/annex2.htm>

9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)²	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles ³	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Inclusion de personnes avec handicap	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	NA		

RESUME

Ce document d'action ajoute 16 000 000 EUR à la Phase I du programme Urbayiti, comme prévu dans la Décision et Convention de Financement initiales.

Haïti figure au 4ème rang mondial en matière de vulnérabilité climatique. Les villes haïtiennes cumulent les risques : 94% des surfaces bâties sont exposées aux risques sismiques, 26% à l'érosion, 57% à l'inondation et 5% au glissement de terrain. La croissance exponentielle et sans planification des villes, tant en population qu'en surface, prend souvent la forme de quartiers informels dans les zones exposées aux plus forts risques. Ces quartiers sont dépourvus des infrastructures et services de base nécessaires et n'ont pas de trame viaire organisée. Ainsi la faible résilience économique des populations est aggravée par le manque d'accès aux services

² Lorsqu'un marqueur est signalé comme un objectif significatif/principal, la description de l'action doit refléter une intention explicite de traiter le thème particulier dans la définition des objectifs, des produits, des activités et/ou des indicateurs (ou des critères de performance/décaissement, en cas d'appui budgétaire).

³ Veuillez vérifier les critères minimaux recommandés pour le marqueur concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE. Si l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas ciblée, veuillez fournir une explication à la section 4.5, Intégration des questions transversales.

de base, aux marchés et à des emplois du secteur formel et par la violation de leur droit à des conditions de vie décentes (accès à l'eau potable, accès aux infrastructures sanitaires, accès aux soins de santé, ...).

L'organisation de la croissance des villes est nécessaire afin d'améliorer leur résilience aux chocs externes, mais le pays n'a pas tous les outils législatifs et réglementaires adéquats, ni la capacité d'appliquer ceux qui existent. La première phase du programme urbain du 11^{ème} FED, en cours, travaille sur la rénovation du cadre institutionnel aux niveaux national, régional et local, pour renforcer la gouvernance du secteur et améliorer la gestion et la planification des villes. Cette première phase inclut des études pour des interventions structurelles qui visent à renforcer la résilience des villes selon la méthodologie d'approche intégrée; le présent document d'action prévoit le financement des travaux issus de ces études. Il garde le même objectif global que l'action en cours (*promouvoir le développement économique et social d'Haïti et la résilience des populations*), et se limite au deuxième objectif spécifique de celle-ci (OS2): le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines.

A Port-au-Prince, les interventions prévues dans le présent document d'action ciblent prioritairement une zone restreinte à l'intérieur de la commune, identifiée sur base de critères de vulnérabilité et d'opportunité économique. Pour les interventions post-Matthew au Sud-ouest, les activités opérationnelles se concentreront sur les chefs-lieux départementaux, Jérémie et Les Cayes. Les études urbaines pour identifier les travaux à réaliser par les différents acteurs, dont ceux de la présente décision, sont en cours d'approbation à Jérémie et Les Cayes et en cours de préparation pour Port-au-Prince.

Les travaux à réaliser par cette enveloppe visent à améliorer la résilience urbaine de ces trois villes sur deux aspects, liés aux produits respectifs de l'action en cours:

R2.2 Protection de l'environnement urbain et diminution de la vulnérabilité aux risques climatiques

R2.3 Amélioration des conditions du développement économique et social des zones urbaines.

Les infrastructures de mitigation de risques et adaptation concernent principalement la gestion intégrée des eaux pluviales et le drainage de surface à travers les infrastructures urbaines bleues et vertes, et autres travaux de protection (protection côtière, par exemple).

Les infrastructures liées au développement économique viseront l'amélioration de la mobilité urbaine. Par ailleurs, et toujours en lien avec ce résultat, les travaux privilégieront tant que possible l'usage de technologies constructives à haute intensité de main d'œuvre afin d'assurer des retombées économiques auprès des populations locales pendant la durée des travaux.

La contribution du FED pour la première phase est de 52,5 millions EUR, dont la décision en cours de mise en œuvre pour un montant de 36,5 millions EUR, et la présente décision, de 16 millions EUR pour l'engagement des travaux.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Le contexte urbain mondial – avec une population urbaine mondiale estimée à 54% en 2014, et prévue à 60% en 2030, l'urbanisation est un enjeu de développement crucial pris en compte par l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec notamment l'objectif spécifique 11 de rendre "les villes et les établissements humains" ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Le contexte haïtien en général – les indicateurs du pays décrivent une situation alarmante, avec 60 % des habitants gagnant moins d'un dollar par jour; le taux de chômage atteignant 60 %; l'indice de la faim, qui est de 23,3 dans le pays, est considéré comme « alarmant »; plus de 44 % de la population souffre de malnutrition; 74 % des ménages vivent dans des taudis ; 60 % de la population n'a pas accès aux soins de santé de base, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); et presque la moitié des enfants ne vont pas à l'école et seulement 2 % des gens en âge de scolarité finissent des études secondaires.⁴

Le contexte urbain haïtien – la société haïtienne est en pleine transition d'une dominante rurale vers une dominante urbaine, avec une croissance des villes extrêmement rapide, tant en population qu'en surface. 57,3% de la population totale habite désormais en ville, et 24% vit dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), qui connaît un accroissement extraordinaire. Des 20.000 ha de terres qui se sont urbanisées depuis le séisme de 2010 dans le pays, 75% sont dans la ZMPP; le département de l'Ouest (chef-lieu : Port-au-Prince) concentre 78% des migrants internes pendant cette même période. L'étalement des villes prend forme de quartiers précaires occupant des zones à risques (inondations, éboulements...) et sans sécurité foncière. Le séisme de 2010, et l'ouragan Matthew en 2016 ont mis en exergue les défis majeurs auquel Haïti et ses villes sont confrontés en raison de l'urbanisation incontrôlée : manque de logements adéquats, d'équipements et de services urbains, taux de chômage élevé, problèmes fonciers, dégradation environnementale et insécurité croissante.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

La troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III - Quito, Octobre 2016) a adopté un "nouvel agenda urbain" global pour les vingt prochaines années, en cohérence avec l'Agenda 2030 et les recommandations et décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21).

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD n°11 " Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs n°10 " Inégalités réduites ", n°13 " Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques " et n°8 " Travail décent et croissance économique ". En plus le programme contribue aussi, de manière indirecte, à atteindre des ODD n° 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » et 5 relatifs à l'égalité de genre, ainsi qu'à l'ODD n° 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ».

⁴ Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, 12 février 2016, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/024/43/PDF/G1602443.pdf?OpenElement>

La stratégie de l'UE en Haïti s'inscrit dans le cadre des objectifs et directives de la Commission européenne (CE) en matière de développement urbain⁵. Elle suit la position commune CE/Etats membres pour Habitat III, d'une approche globale, intégrée et axée sur le lieu du développement urbain et de la nécessité d'une vision à long terme pour promouvoir des villes (i) inclusives et sûres, (ii) vertes et résilientes, (iii) prospères et innovantes ; et (iv) la bonne gouvernance urbaine.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) fixe les orientations stratégiques du gouvernement d'Haïti pour la période 2014-2034. Les deux « grands chantiers » de la refonte territoriale et de la refonte institutionnelle intègrent les enjeux du développement urbain (*Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme ; Rénover l'urbain - accroissement graduel de la qualité et de la diversité des infrastructures de base offertes, réduction du processus de bidonvilisation ; Réviser le cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local ; Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales - accès à des services municipaux de qualité*).

Toutefois, le développement urbain est partagé institutionnellement, il n'existe à ce jour en Haïti aucun document de politique nationale en matière urbaine, ni de directive nationale stratégique, légale ou technique. Il existe cependant des stratégies ou politiques relatives à des secteurs connexes ou sous-secteurs, notamment⁶ la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH- octobre 2013). Le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (ST/CIAT) a organisé en 2014 le premier Forum Urbain National, avec la mission de "fédérer une vision et une compréhension partagées des enjeux urbains au niveau national". La deuxième édition, soutenue par l'UE, a eu lieu en juin 2016. Trois éditions sont prévues dans le cadre de l'action en cours.

1.4 Analyse des parties prenantes

Pour le présent document d'action, les parties prenantes principales sont:

- **la Direction des Travaux Publics (DTP) au Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC)**, composée des Services de Planification Urbaine (SPU), de Génie Urbain, et d'Entretien Urbain. Ils auront comme tâche la maîtrise d'œuvre des travaux dans le cadre de ce financement, ce qui correspond à leur travail actuel. La DTP souffre d'un manque de personnel, manque de diversité de celui-ci (principalement ingénieurs civils) et manque de mise à jour sur les thématiques qu'ils traitent, dont la planification urbaine.
- **Les Mairies des trois Communes (Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes)**, qui devront d'une part approuver les permis de construire pour les travaux, et appuyer le MTPTC dans les éventuelles négociations avec les riverains. Les mairies ont aujourd'hui des faibles capacités, tant en termes de personnel que de financement, et bénéficient d'un appui dans le cadre de l'action en cours.

⁵ Voir 'Empowering Local Authorities in Partner Countries' (2013), 'The post 2015 Hyogo Framework for Action : Managing risks to achieve resilience' (2014), 'A Decent Life for all : from vision to collective action' (2014), 'The Urban Dimension of EU Policies – Key Features of an EU Urban Agenda' (2014), "Territorial Approach to Local Development" (2016), Council conclusions (12 May 2016) 'HABITAT III : The European Union and its Member States' objectives and priorities for the 3rd UN Conference on Housing and Sustainable Urban Development'.

⁶ Et aussi : le Plan Stratégique Sectoriel de l'Eau et de l'Assainissement; le Plan d'Action pour l'Environnement élaboré en juin 1999 qui touche des problématiques de développement urbain ; etc.

- **Le Secrétariat Technique du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire (ST/CIAT)**, rattaché à la Primature, avec la mission de coordonner les 6 Ministères membres du comité (Finances, Agriculture, Planification, Travaux Publics, Intérieur et Environnement). Dans le cadre de cette action, le ST/CIAT appuiera la coordination entre les divers ministères et, le cas échéant, les recherches foncières nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

D'autres ministères et services de l'Etat sont impliqués, notamment le Ministère de l'Environnement pour la gestion environnementale et le changement climatique, l'Office National du Cadastre (ONACA), la Direction Générale des Impôts (DGI) pour le foncier.

Le secteur privé participe dans le secteur de la construction. Plusieurs associations le fédèrent, comme la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIH), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAH), l'Association Haïtienne des Entreprises de Construction (AHEC), le collège des architectes et ingénieurs (CNAH).

Les autres acteurs dynamiques de la société civile sont quelques ONG ou fondations nationales, et plusieurs ONG internationales dont la présence est aujourd'hui en diminution.

Les bénéficiaires finaux sont les citoyens des trois villes et plus particulièrement les riverains des travaux.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

Résilience urbaine et gestion des risques

Le territoire d'Haïti est soumis à des nombreux aléas naturels (cyclones, inondations, sécheresses, séismes, etc.), plaçant Haïti au 4ème rang mondial en matière de vulnérabilité climatique et placé au rang 173 sur 181 pays par le Global Adaptation Index (GAIN) qui mesure la vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Les villes haïtiennes cumulent ces risques : sur les surfaces bâties en Haïti, 94% sont exposées aux risques sismiques, 26% à l'érosion, 57% à l'inondation et 5% au glissement de terrain⁷. A ces risques naturels, s'ajoute la croissance exponentielle des villes, en population et en surface, qui n'est ni planifiée ni suivie des infrastructures et services de base nécessaires. Cette croissance prend souvent forme de quartiers informels dans des zones exposées aux plus forts aléas. Le manque d'investissements dans les infrastructures physiques et l'absence de planification urbaine diminuent les possibilités de gestion de catastrophes. Aussi, lors de désastres naturels, Haïti souffre toujours plus de dégâts humains et matériels que les autres îles et pays de la région, y compris la République Dominicaine.

En octobre 2016, l'ouragan Matthew a occasionné des pertes et des dommages à hauteur de 2,8 milliards de dollars américains⁸, soit 32 % du PIB. La plupart des dommages et des pertes⁹ ont été subis par les secteurs sociaux, tels que logement, éducation et santé (41%) et les secteurs productifs, tels qu'agriculture et commerce (41%), suivi de l'infrastructure (18%), et du tourisme et de l'environnement (moins d'un pour cent). Le secteur privé a enregistré la plus grande partie des dommages et pertes (80%). L'effet combiné du vent et des pluies a causé de fortes inondations, des glissements de terrain et la destruction de très nombreuses

⁷ Revue de l'urbanisation en Haïti, WB, 2017

⁸ PDNA, Octobre 2016

⁹ Evaluation rapide des dommages et des pertes occasionnés par l'ouragan Matthew et éléments de réflexion pour le relèvement et la reconstruction» (Ministère de l'économie et des finances, octobre 2016)

infrastructures – routes, ponts, lignes électriques, ainsi que résidences privées, édifices publics, hôpitaux, églises et écoles.

Outre la décapitalisation presque totale des habitants du Sud-Ouest, l'impact sur l'économie locale et les pertes de moyens de subsistance ont une conséquence directe sur les budgets des autorités locales, qui déjà peu dotées, se trouvent avec de graves problèmes de liquidité et dans une impossibilité de recouvrer les différentes taxes.

Des 175 000 personnes déplacées par l'ouragan, presque 40 000¹⁰ sont encore dans des abris temporaires en février 2017. Les déplacements se font majoritairement vers le département de l'Ouest (60 %), vers la Grand Anse (35%), et vers le Sud (5%)¹¹. La pression démographique de ces déplacements est ressentie dans les chefs-lieux des départements (Jérémie et Les Cayes), où les partenaires humanitaires constatent une augmentation du nombre de personnes par logement.

Pauvreté urbaine et faible mobilité urbaine

Malgré la situation relativement meilleure des pauvres en ville qu'en milieu rural, leurs défis restent énormes : 50% des ménages consacrent plus de la moitié de leur budget à la nourriture, et si 28% des populations urbaines sont pauvres, 40% sont vulnérables à la pauvreté. L'accès aux revenus est limité par le manque d'emplois (40% de chômage, femmes : 50%, jeunes : plus de 60%) et la prévalence de l'emploi faiblement rémunéré (60% en dessous du salaire minimum, les femmes gagnent 32 % moins). La pénurie d'emplois pousse à l'auto-emploi ou les microentreprises informelles.

72% des foyers haïtiens urbains ont accès au service d'électricité, et 88% ont accès à une source améliorée d'eau potable. L'offre de logement est déficitaire et se développe par autopromotion, en fonction des moyens des ménages et des terrains vacants, sans considération de leur statut foncier ni des risques naturels inhérents à ces terrains. De plus, l'insécurité foncière limite la possibilité pour les ménages, en particulier les plus vulnérables, de considérer leur construction comme un investissement à long terme. Si bien les expulsions ont diminué en 2014 et en 2015, les personnes déplacées occupant des terres privées risquent toujours l'expulsion de force.¹² Les logements précaires sont construits dans des quartiers qui n'ont que peu d'accès aux services de base, aux marchés et à des emplois du secteur formel du fait de la quasi-absence de dessertes internes, de lien entre ces quartiers et le reste de la ville et de transports publics efficaces. Ce manque d'accessibilité aggrave la faible résilience économique des populations.

La fragmentation spatiale des quartiers, y compris ceux de la ville formelle, couplé à la congestion généralisée des réseaux routiers, conduit à un niveau très bas de mobilité urbaine, avec une grande partie de la population qui utilise la marche à pied comme principal moyen de transport. L'amélioration de la mobilité et l'accessibilité urbaines peut réduire la fragmentation et aider à obtenir les avantages d'économie d'échelle que permet l'agglomération, qui ne sont pas aujourd'hui atteints¹³.

¹⁰ Source : OIM

¹¹ Source : OCHA

¹² Analyse et Plan d'Action Genre 2016-2020 UE/EM en Haïti (DdP N° 2016/375182/1), p. 18

¹³ La Mobilité urbaine en Haïti: un diagnostic, Banque Mondiale, mai 2018

Domaines d'appui prioritaires

Suite à ces constats, et en continuation avec les activités entreprises dans le cadre de l'action en cours, les domaines d'appui prioritaires du présent document sont la résilience urbaine et la mitigation des risques climatiques à travers de travaux d'infrastructures, et l'accès à des opportunités économiques à travers de travaux améliorant la mobilité urbaine.

Le cas de Port-au-Prince

La ZMPP est le cœur économique d'Haïti, et a connu une croissance exponentielle ces dernières années : son extension est de 15000 hectares depuis 2010, à la fois mitant sur les terres agricoles de la plaine du Cul de Sac et sur les parties hautes des versants fragiles des mornes. Aujourd'hui, environ 2,4 millions de personnes habitent une zone dont la capacité des infrastructures et services publics a été dimensionnée pour 600 000, et 29% des ménages sont en insécurité alimentaire. La configuration topographique de la ZMPP, la croissance urbaine trop rapide et le manque de moyens pour adapter les infrastructures à cette croissance, expliquent que tous les quartiers ne soient pas desservis par des voies carrossables, et que sur celles qui existent, les embouteillages, aggravés par l'absence de régulation du trafic, soient nombreux et longs. La limitation de la mobilité urbaine est un frein au développement économique et social.

La mairie de Port-au-Prince a été associée à la formulation du projet.

La zone ciblée, située à l'intérieur de la commune de Port-au-Prince, a été délimitée avec toutes les institutions étatiques impliquées dans la gestion urbaine, sur base des critères suivants : vulnérabilité aux désastres naturels et aux maladies hydriques, potentiel de développement économique à impact métropolitain, capitalisation des interventions antérieures et potentiel d'intervention " LRRD ". Les interventions, conçues avec une approche intégrée, incluront le drainage, et la mobilité, et intégreront la résilience urbaine dans leur conception et leur mise en œuvre. La priorisation se fait sur base des études urbaines en cours de préparation.

Jérémie et Les Cayes post-Matthew

Les conséquences de l'ouragan ont été aggravées par des problèmes structurels qui persistent, et qui réduisent la résilience des villes. Pour Les Cayes, le problème existant de l'assainissement (eaux pluviales) a gravement empiré les inondations; de même, le front de mer de Jérémie, très vulnérable, a été complètement inondé, et le wharf, inutilisable depuis des années, n'a pas pu servir pour acheminer de l'aide à l'échelle qui aurait été nécessaire. Des travaux structurants améliorant la résilience urbaine sont à envisager. Ils seront choisis sur base des études urbaines dont les rapports finaux sont en cours d'approbation.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Généraux		
Troubles politiques et/ou sociaux majeurs qui pourraient compromettre la mise en œuvre du programme	E	Modalités de mises en œuvre appropriées qui laissent une flexibilité pour une éventuelle réorientation en cas de nécessité
Instabilité politique au niveau local	E	Appui aux initiatives du MICT en matière de stabilisation des équipes municipales (garanties statutaires en vue de la mise en place d'une fonction publique territoriale)
Instabilité macro-économique provoquant un impact négatif sur les intrants, les marchés et les débouchés de la filière construction	E	Maximisation de recours à des acteurs économiques locaux (formels et informels) et à des ressources endogènes
Cyclone majeur ou tsunami affectant la péninsule du Sud	E	Les interventions prévues à Jérémie et Les Cayes constituent par elles-mêmes des mesures d'atténuation
Spécifiques au secteur		
Absence de portage politique de la politique nationale de la ville et des autres éléments du programme (notamment dans les secteurs qui n'ont pas de structuration institutionnelle établie comme les déchets)	E	Appui au rôle de plaidoyer de la société civile, visibilité du secteur (ou des sous-secteurs) au travers d'opérations concrètes
Difficultés d'identification et mise à disposition des espaces fonciers pour les opérations d'aménagement urbain ou d'infrastructures	E	Opération de pré cadastre Amélioration de la coordination entre les ministères impliqués dans le programme (pilotage commun du programme)
Manque de ressources humaines dans les administrations mettant en œuvre le programme	M	Recrutement de personnel d'appui par le programme et plaidoyer auprès des administrations pour assurer la continuité d'une partie de ce personnel ex post
Non prise en compte des besoins des populations dans les activités du programme, surtout des filles et des femmes	M	Activités de communication élargie et utilisation d'une approche participative (associations de quartier...)
Hypothèses		
<p>L'absence de catastrophe naturelle majeure. Le Gouvernement d'Haïti s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - porter les propositions de réformes légales et règlementaires et institutionnelles dans le domaine de l'urbain (politique de la ville et planification urbaine) et dans les sous-secteurs connexes du foncier, de la mobilité urbaine et de la gestion des déchets solides ; - prolonger financièrement les efforts consentis par l'UE, notamment par la prise en charge dans les budgets locaux ou nationaux des dépenses nécessaires à la pérennité des acquis et la durabilité des investissements. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

Le projet PARAQ (10ème FED) évalué positivement à 2 reprises, est intervenu dans des quartiers précaires et apporte un appui institutionnel à plusieurs administrations nationales. De nombreux enseignements sont tirés de ce projet pour Urbayiti.

Le volet opérationnel du PARAQ, concentré sur les zones affectées par le séisme, cible la reconstruction des quartiers et des logements à travers une approche intégrée (c.à.d. intervenant sur plusieurs secteurs dans une zone limitée spatialement) menée de manière participative.

Le PARAQ a assuré la transition du post-séisme, où les enjeux de reconstruction rapide prédominent, à une dynamique de structuration institutionnelle et d'organisation de la croissance. Le présent programme capitalise sur ses acquis méthodologiques et institutionnels, tant dans l'intervention LRRD (Jérémie, Les Cayes) que celle prévue à Port-au-Prince. Parmi ces enseignements figure la nécessité de maintenir l'approche intégrée en intervenant à une échelle plus grande, au niveau de la ville plutôt qu'à celui du quartier, et d'obtenir une plus grande appropriation de l'Etat afin de créer un cercle vertueux de planification / mise en œuvre / évaluation et contrôle de la croissance urbaine. Le Gouvernement haïtien doit garantir un pilotage fort du programme, assurant une bonne coordination des entités gouvernementales concernées.

Le programme s'inscrit aussi dans le cadre d'action UE pour la prise en compte de la résilience en Haïti 2016 -2020, qui stipule que tout programme de développement en milieu urbain devra viser la réduction des risques et la lutte contre les causes chroniques de vulnérabilité, et introduire des réserves pour imprévus dans les projets permettant de prendre en charge les crises imprévues.

En ce qui concerne Urbayiti, la convention de financement a été signée en décembre 2017, et à ce jour 75% du montant a été engagé. La convention de délégation avec Expertise France, appuyant la coordination du projet assurée par le BON, a aussi été signée en décembre 2017, et les comités de coordination et de suivi sont tenus avec régularité. Les experts principaux sont mobilisés depuis plus d'un an. Le plan de suivi et évaluation est finalisé, et le premier recueil d'indicateurs annuels est prévu pour juin. Le plan de communication est finalisé, et une première plaquette sera produite dans le premier semestre.

A Jérémie et Les Cayes, les subventions visant à renforcer la résilience des populations ont démarré depuis presque un an, et les premiers travaux de mitigation des risques vont commencer dans le mois qui suit dans les deux villes. Les projets de Plans D'Aménagement, Extension et Embellissement des Villes (PAEEV – équivalent à des plans d'urbanisme) ont été finalisés en décembre, et le processus de validation est en cours par les institutions haïtiennes. L'assistance technique prévue pour les mairies démarre en mai pour Jérémie et en Juin pour Les Cayes. Le Programme de Modernisation des Administrations Communales (PMAC), mis en œuvre par le MICT avec l'appui d'Urbayiti pour Les Cayes et Jérémie, a déjà permis de recruter le Directeur Général à Jérémie.

A Port-au-Prince, l'étude pour le PAEEV a été lancée (évaluation des offres en cours) et le document final sera remis en juin 2020. La méthodologie participative et la participation large des habitants et la société civile est incluse dans les termes de référence de la mission, et elle peut être appuyée par les bénéficiaires des subventions pour la participation de la société civile à la gestion municipale. Afin d'avancer sur les dossiers d'appels d'offres des travaux, une étude urbaine à plus petite échelle sera faite en juillet sur une zone plus restreinte du centre de la ville de PAP, regroupant les principaux enjeux identifiés dans le programme à échelle urbaine (ville formelle et informelle, problématique de drainage, de mobilité; espaces publics, équipements publics dont cimetièrre et stade...), et cohérente avec l'intervention ciblée par la Direction Nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA) et l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) dans l'eau. En termes d'appui institutionnel, le plan d'action est validé et l'audit organisationnel finalisé, permettant d'identifier les besoins en appui. Un urbaniste est engagé à travers un financement mixte AFD UE (programme23-144 PARAQ, contrat 283-071 AIQIP).

La convention de délégation avec l'AECID pour l'eau et assainissement a été signée et la mise en œuvre des activités est prévue en avril 2019.

Les deux devis programmes ont été signés, un pour la préparation de la politique de la ville avec le CIAT (octobre 2018) et un avec le MTPTC (mars 2019). Leur mise en œuvre est en cours.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'urbain n'est pas un secteur traditionnel pour les grands bailleurs de fonds en Haïti, ils y sont venus à travers leurs interventions post-séisme, principalement dans la ZMPP. Aujourd'hui, la Banque Mondiale et la BID concentrent leurs interventions urbaines intégrées dans le Nord et le Nord-Est, en lien avec le développement industriel de la zone (dont le Parc Industriel de Caracol), qu'ils promeuvent. L'USAID partage ses efforts sur ces mêmes zones et Canaan, dans la zone d'extension de la capitale; il y a aussi des interventions plus restreintes dans d'autres zones stratégiques par d'autres partenaires. La BID considère actuellement l'opportunité d'intervenir à Port-au-Prince sur l'eau et l'assainissement, en complément de l'AECID. Le ciblage géographique d'Urbayiti, à l'intérieur de la commune de Port-au-Prince, est complémentaire avec celui de ces autres bailleurs majeurs. La Banque Mondiale envisage un programme de mobilité urbaine.

Pour les interventions Post-Matthew, les interventions à Jérémie et Les Cayes, se feront suivant une logique LRRD complémentaire aux interventions actuelles d'ECHO et celles des autres partenaires humanitaires, et en s'appuyant sur la cartographie multirisque financée par le *Department for International Development* (DFID) et ECHO et mise en œuvre par le PNUD.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement économique et social d'Haïti et la résilience des populations urbaines.

L'objectif spécifique de la présente action, numéroté en cohérence avec ceux de l'action en cours que celle-ci complète, est:

(OS2) Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines.

Le projet sera axé sur les **produits suivants** :

R2.2 Protection de l'environnement urbain et diminution de la vulnérabilité aux risques climatiques

R2.3 Amélioration des conditions du développement économique et social inclusifs des zones urbaines.

Les **activités indicatives** sont:

Pour le produit 2.2, il s'agit de l'activité 2.2.1 *Gestion des eaux pluviales et travaux de mitigation* : amélioration de la gestion des eaux pluviales et la protection des ravines suivant les recommandations des études spécifiques, et les plans d'urbanisme et de gestion des risques et désastres, dans les villes de Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes. Des autres travaux de mitigation de risques (protection du littoral urbain, murs de soutènement) peuvent être aussi réalisés.

Pour le produit 2.3, il s'agit de l'activité 2.3.1 *Mobilité urbaine* : Améliorer les infrastructures de mobilité et l'accessibilité urbaine (circulation motorisée et piétonne, transports en commun, etc.) dans la zone cible de Port-au-Prince, Il s'agira de repenser un ou plusieurs nœuds de circulation, concentrant des modalités de transport multiples (piétons, véhicules légers et lourds, deux roues, personnes à mobilité réduite...), et générant des points noirs pour la circulation métropolitaine, pour assurer un meilleur fonctionnement de ceux-ci.

Pour Port-au-Prince, le choix final des sites d'intervention, ainsi que les esquisses, seront définis à travers une "charrette urbaine" en juillet 2019, qui identifiera une intervention "no-regrets", c.à.d. des points dont les problèmes actuels sont évidents et ne nécessitent pas une vision à plus grande échelle pour être identifiés. Ce travail est facilité par une équipe internationale d'urbanistes et architectes et réunit les décideurs des institutions principales (Mairie de Port-au-Prince, MTPTC, ST-CIAT, MICT...) ainsi que des experts haïtiens, urbanistes, ingénieurs et des membres de la société civile. Deux études spécifiques (drainage et mobilité), dont les termes de référence sont en cours de préparation, préciseront les solutions techniques choisies, l'impact socio-économique et environnemental ainsi que les éventuelles mesures de mitigation et mettra en œuvre la participation de la société civile au projet final.

Pour Jérémie et Les Cayes, le choix final des sites d'intervention sera fait sur base de l'approbation des PAEEV déjà réalisés, qui est en cours.

Les deux activités (travaux) suivront les principes de design intégré et inclusif, en particulier les questions d'accessibilité universelle, les analyses genre pour la question de l'utilisation des espaces publics, la sécurité, l'accès au transport... L'entretien des infrastructures construites sera intégré dans les plans d'action annuels du MTPTC, pour le curage des ravines et des ouvrages routiers, et dans celui de la mairie pour les espaces publics connexes. Les subventions pour la gestion des déchets contribueront aussi à l'amélioration du dispositif de gestion des déchets.

4.2 Logique d'intervention

La première phase d'Urbayiti, dont une partie est déjà en cours, concerne principalement la rénovation du cadre institutionnel aux niveaux national, régional et local, pour renforcer la gouvernance du secteur et améliorer la gestion et la planification des villes. Celle-ci est accompagnée d'interventions structurelles visant à renforcer la résilience des villes dans la continuité des actions existantes, dont celles financées par le 10ème FED, ou des actions humanitaires post Matthew dans une approche LRRD. Le programme maintient l'approche intégrée comme méthodologie. Ces interventions structurelles, visées dans le présent document d'action, ont aussi comme but "d'apprendre en faisant", et de permettre aux institutions haïtiennes de travailler ensemble sur base d'un document de planification, et d'appliquer les principes de design intégré promus par la politique de la ville (dont l'élaboration est appuyée).

La logique d'intervention de l'action repose sur la compréhension de la résilience à deux niveaux; celui des individus (habitants) et celui des systèmes (ville); l'action agit sur ces deux échelles.

La résilience de la ville est promue quand les systèmes (réseaux viaires, drainage, eau potable, assainissement, énergie, déchets, services socioéconomiques de base) sont résistants, adaptés et avec une redondance suffisante pour répondre en cas de choc. Dans le cas de l'action actuelle, les activités d'amélioration des systèmes de drainage à échelle urbaine, traités de manière intégrée (et couplant donc une meilleure accessibilité piétonne et un accès à des espaces publics, et garantissant la non construction sur ces zones à risque), permet de mitiger les

impacts en cas de choc (inondations en cas de pluies fortes), contrôler la construction dans des zones à risque, et améliorer l'accès piéton. De même, les travaux visant l'accessibilité et l'amélioration de la mobilité, devraient permettre de fluidifier certaines zones congestionnées et réduire le temps de transport, améliorant le fonctionnement du réseau viaire et assurant la redondance nécessaire.

La résilience des habitants est elle aussi multi-facteurs et se demande si les systèmes sont adaptés aux besoins des populations (prix abordables, qualité, continuité, accessibilité, etc.). Elle dépend de l'environnement de ceux-ci, mais aussi de leur accès à des services de base de qualité, et à l'accès à des ressources financières leur permettant de faire face à un choc. Les activités prévues dans le produit 2.2 permettront d'améliorer l'environnement construit des habitants, et réduire leur exposition aux aléas. Par ailleurs, les interventions en termes d'accessibilité et mobilité permettront de réduire les temps de déplacements, augmentant l'accès aux opportunités d'emploi plus lointaines ou consacrant plus de temps à des activités économiques. Les deux activités privilégieront l'usage de technologies constructives à haute intensité de main d'œuvre afin d'assurer les retombées économiques auprès des populations locales pendant la durée des travaux.

Le renforcement des capacités institutionnelles pour la planification, la budgétisation et le suivi de la mise en œuvre et la coordination intersectorielle permettra d'assurer la continuité et l'extension de ces activités à l'échelle du territoire, en commençant par une meilleure appropriation des moyens financiers mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers. La meilleure organisation des services communaux, en particulier celui des voiries, permettra d'assurer l'entretien des ouvrages réalisés.

4.3 Intégration des questions transversales

Le programme visera à garantir un accès équitable à la ville, en particulier pour les populations vulnérables : les déplacés ; les filles et les femmes, sur l'occupation des espaces publics et d'économie informelle qui s'y développe, de gestion des corvées d'eau, et sur l'insécurité, y compris les violences faites aux femmes ; les personnes à mobilité réduite, pour qui il faut garantir l'accès; les populations en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté, majoritairement confinées à des quartiers informels où l'accès aux services urbains et la connexion à la ville sont très restreints, et où ils n'ont pas de sécurité foncière.

Le programme promouvra la participation des femmes à ses activités. Les travaux intégreront les conclusions des études menées dans le programme (ou ailleurs) sur l'impact spécifique sur les femmes de certains enjeux urbains (sécurité, mobilité...). La sécurité des femmes et enfants dans les espaces publics créés par le programme sera étudiée à travers des méthodologies éprouvées comme les marches exploratoires, et les résultats intégrés dans la conception des ouvrages.

L'environnement, la gestion des risques et désastres et l'adaptation au changement climatique sont centraux au programme; les différents travaux visent la protection des populations et des structures face aux aléas climatiques. L'amélioration de l'environnement au niveau urbain sera assurée dans la conception et exécution des travaux d'amélioration : réduction de l'érosion des ravines, curage des canaux de drainage et systèmes d'entretien, protection des berges, gestion des déchets solides, mais aussi mise en place de parcs, promenades/embellissement, avec une attention à la "verdurisation" des villes. De plus, la prise en compte de coût environnemental sera promue dans la mise en œuvre des travaux (promotion de matériaux locaux, renouvelables, et efficacité énergétique, gestion des déchets dans le chantier).

4. 4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans l'Agenda 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive de l'ODD n°11 " Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ", tout en contribuant aussi aux Objectifs n°10 " Inégalités réduites ", n°13 " Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques " et n°8 " Travail décent et croissance économique ". En plus le programme contribue aussi, de manière indirecte, à atteindre des ODD n° 3 et 5 relatifs à l'égalité de genre, ainsi qu'à l'ODD n° 1.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure un avenant à la convention de financement FED/2017/038-982 avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'avenant à la convention de financement FED/2017/038-982.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁴.

5.3.1 Passation de marchés (gestion directe)

La passation de marchés contribuera à atteindre l'objectif spécifique (OS2) Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines, et le produit 2.3Amélioration des conditions du développement économique et social des zones urbaines. Il s'agit de marchés de service pouvant servir à la préparation d'actions futures dans le domaine, à la réorientation du programme en cas de choc ou crise, le cas échéant, ou des actions et études complémentaires nécessaires au bon déroulement de l'action en cours.

¹⁴ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

Objet	Type indicatif (travaux, fournitures, services)	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Etudes et action complémentaires	services	Q4

5.3.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif (OS2) Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines, et les deux produits y afférents, à savoir "R2.2 Protection de l'environnement urbain et diminution de la vulnérabilité aux risques climatiques et "R2.3 Amélioration des conditions du développement économique et social des zones urbaines", peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République de Haïti conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procédera à un contrôle ex ante des procédures d'octroi de subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour l'exécution des marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et pour les subventions.

La contribution financière ne couvre pas les frais de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

5.3.3 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles

Dans le cas où la modalité de gestion indirecte décrite au point 5.3.2 (contrats de travaux et de services) ne pouvait pas être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, ces contrats pourraient être faits en gestion directe, tel que décrit dans le point 5.3.1.

5.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes :

- a) L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays

concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.5 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Objectif 2 - Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines	15 600 000	
Produit 2.2 Protection de l'environnement urbain et diminution de la vulnérabilité aux risques climatiques Gestion des eaux pluviales et protection des ravines ¹⁵ <i>Cfr. 5.3.2 Gestion indirecte avec la République d'Haïti</i>	12 000 000	
Produit 2.3 Amélioration des conditions du développement économique et social des zones urbaines - Passation de marchés – <i>enveloppe totale au titre de la section 5.3.1. Gestion directe</i> - mobilité urbaine à Port-au-Prince <i>cfr. 5.3.2 Gestion indirecte avec la République d'Haïti</i>	3 600 000 <i>100 000</i> <i>3 500 000</i>	s.o.
Évaluation (voir section 5.8), – Audit (voir section 5.9)/Vérification des dépenses	s.o.	s.o.
Communication et visibilité (voir section 5.10)	s.o.	s.o.
Provision pour dépenses imprévues	400 000	s.o.
Totaux	16 000 000	s.o.

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Cette action s'intègre dans la structure organisationnelle déjà en place pour Urbayiti (convention de financement FED/2017/038-982).

Dans ce cadre; la coordination globale du programme est confiée à l'Ordonnateur national du FED en Haïti.

De même, pour le volet 5.3.2, dont la gestion est indirecte, la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'Ordonnateur national du FED en Haïti. La maîtrise d'œuvre des travaux en gestion indirecte par la République d'Haïti, ainsi que les contrats de services y liés, sera assurée par le MTPTC. Une maîtrise d'œuvre déléguée sera contractée pour la supervision des travaux.

¹⁵ Répartition indicative:

- Port-au-Prince 4 500 000 EUR
- Les Cayes 2 500 000 EUR
- Jérémie 5 000 000 EUR

La présente action utilisera le comité de pilotage déjà existant pour Urbayiti (FED/2017/038-982). Celui-ci est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et les lignes d'action du programme. Le comité de pilotage du projet se réunit au moins une fois par an. Le comité de pilotage est le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, sous l'égide du Premier Ministre, élargi à l'Ordonnateur National et au Chef de Délégation.

Le comité de pilotage du projet pourra être complété, le cas échéant, par des représentants d'organismes qui interviennent dans le déroulement du projet. D'autres acteurs impliqués directement par la mise en œuvre du projet tels que les Directions départementales concernées, les autres bailleurs, ou autres, pourront participer en tant qu'observateurs.

5.7 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, ainsi que les indicateurs sexo-spécifiques et genre sensibles, devront être pris en considération.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Un appui au suivi et évaluation est fourni à travers l'action en cours (convention de délégation avec Expertise France).

5.8 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'intention de lancer une seconde phase de l'action, et de réorienter l'action le cas échéant. Une expertise genre/droits humains sera jointe aux missions d'évaluation.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le programme présente une méthodologie innovante en ce qui concerne la coordination intersectorielle et multi-niveaux.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation de cette action sera couvert par l'allocation destinée aux évaluations de l'action en cours (convention de financement FED/2017/038-982).

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit de cette action sera couvert par l'allocation destinée aux audits de l'action en cours (convention de financement FED/2017/038-982).

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Le financement de la communication et visibilité de cette action sera couvert par l'allocation "communication" de l'action en cours (convention de financement FED/2017/038-982). Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que sa mise en œuvre est confiée à Expertise France dans le cadre de la délégation de fonds en cours.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)

	Chaîne des résultats: principaux résultats attendus (au maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendus)	Sources des données	Hypothèses
Impact (objectif général)	Promouvoir le développement inclusif économique et social du pays et la résilience des populations face aux risques	Tache d'urbanisation de Port-au-Prince % de quartiers précaires (suivant définition d'Onu Habitat) Taux de surpeuplement OU / ET Evolution du taux de pauvreté dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince** EUCR N1 I1 (avec désagrégation par sexe) [selon les données disponibles] Taux de chômage (f/h) % de la population avec des revenus très instables Indice de développement Humain	Enquêtes de l'IHSI Etudes du CNIGS Etudes des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, PNUD)	<i>Sans objet</i>
Effet(s) direct(s) [objectif(s) spécifique(s)]	OS2: Renforcer la résilience des populations urbaines	Conditions environnementales <u>visibles</u> de la ravine X / du quartier du Centre-Ville de Port-au-Prince (présence de voiries et espaces publics, d'habitat précaire, d'érosion, de végétation, et de déchets) Niveau de revenu moyen des ménages bénéficiaires directs (f/h)	Analyse des rapports photographiques Rapports d'activité et d'évaluation	Pas de désastre (séisme, cyclone...) dans les zones d'intervention Stabilité macroéconomique et politique
Produits	Produit 2.2 Protection de l'environnement urbain et diminution de la vulnérabilité aux risques climatiques – travaux de gestion de drainage et protection des ravines R2.3: Amélioration des conditions du développement économique et social des zones urbaines – travaux d'amélioration de la mobilité et l'accessibilité à Port-au-Prince	Mètre linéaire de ravine construite ou réhabilitée et de canal de drainage construit, ou renforcé (EUCR N2 I26). Mètres linéaires de voies piétonnes ou carrossables construites ou réaménagées Vitesse de circulation	Rapports d'activité et d'évaluation Etudes de mobilité	Conditions sécuritaires dans la zone des travaux sont bonnes